

PROCÈS VERBAL
Séance du 2 avril 2025

Date de Convocation : 28 mars 2025

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mil vingt-cinq le deux du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la présidence de Pierre LASTERRA, Maire.

Présents : LASTERRA Pierre, SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, BUGEIA Florence, DEGOS Patrice, DIEDA Jean-Claude, DOS SANTOS Joachim, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, QUEBRE Nathalie, ROMAO Manuel.

Monsieur Raby André a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Après lecture, le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

- Arrêté de limitation de vitesse à 30 km/heure au sein de l'agglomération (21/3/2025) ;
- Arrêté de nomination des conseillers techniques DFCI : Jacques Menaut, Michel Villenave, Laurent Colin, Patrick Sabin, Didier Bayon, Albert Dos Santos, Pierre Rolland et Teddy Lalanne (29/3/2025) ;
- Réunion d'ouverture de chantier (locaux associatifs) le 27 mars : actes d'engagement et ordres de services signés avec les attributaires (Bati Born, Maison Bois Vallery, Sogeme, Darribey, Sertelec Aquitaine) ;
- Aménagement d'une desserte livraison et collecte des déchets route de Pontenx (Plaisir des Mets) .

Délibération 2025-010 : Subventions aux associations année 2025

Entendue la présentation de Monsieur le Maire, Pierre LASTERRA, et sur proposition de la Commission "Sport et Associations" réunie en Mairie le 7 mars 2025 ;
Monsieur le Maire **propose au Conseil municipal**, les subventions suivantes pour l'année 2025;

	Montant accordé
ACCA	2 000
Ateliers de Jurman	900
Boule Escourçoise	700
Comité des fêtes	3 500
Football Club Escource	3 500
Felix-Arnaudin	250
Gymnastique volontaire	700
Lous Lanusquets	400
Lous Pitchouns	400
TOTAL chapitre 65, c/ 65748	12 350

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer** ces montants mentionnés ci-dessus aux associations pour l'année 2025 ;
- **précise** que les sommes engagées sont prévues au BP 2025 de la Commune au compte 65748.

NB : Manuel Romao, président de Lous Lanusquets, ne prend pas part au vote.

Délibération 2025-011 : Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code général des impôts,

Considérant depuis 2024, la ressource fiscale de la cotisation foncière des entreprises CFE est perçu directement par l'intercommunalité ; la Communauté des Communes Cœur Haute Lande en raison du passage la fiscalité propre unique.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24.97%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 20%

Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS) : 10%

La Commune d'Escource ayant un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires inférieur au taux départemental (14 %), Monsieur le Maire propose d'augmenter ce taux pour l'année 2025 à 10,73 % (en respectant les règles de liens de la variation proportionnelle des taux et de la majoration spéciale du taux TH applicable aux communes). Concernant les taux de la taxe foncière bâti et non-bâti, il propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de fixer** les taux d'imposition en 2025 comme suit :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,73 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24,97 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 20 %
- **de charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **de prendre acte** des montants qui seront attribués, relatif à l'état 1259 avec les taux d'impositions de la Commune pour l'année 2025.

Délibération 2025-012 : Vote du budget primitif 2025 de la Commune

Après avis de la Commission des finances réunie en date des 25 janvier, 15 février et 21 mars 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Pierre LASTERRA, et de Monsieur Patrick SABIN Vice-Président de la Commission des Finances ;

Vu la délibération 2025-07 approuvant le Compte financier unique 2024, et la délibération 2025-08 de l'affectation du résultat 2024 au Budget primitif 2025 ;

Vu l'article L.5217-10-4 du CGCT relatif à la transmission du projet du budget de la Commune en date du 21 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par

15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'approuver le budget primitif 2025 de la Commune comme suit :

- pour la section fonctionnement par chapitre ;
- pour la section investissement par chapitre et opérations.

Budget Primitif Commune 2025 :

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES par chapitres		RECETTES par chapitres	
011 - Charges Caractère Général	352 000,00 €	013 - Atténuations de charges	1 500,00 €
012 - Charges du Personnel	446 000,00 €	70 - Produits des services	186 000,00 €
014 - Atténuations de produits		73 - Impôts et taxes	226 592,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	112 000,00 €	731 - Fiscalité locale	201 000,00 €
		74 - Dotations et participations	206 995,00 €
		75 Autre produits de gestion courante	26 150,00 €
TOTAL DÉPENSES REELLES	910 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	848 237,00 €
66 - Charges Financières	- €	76 - Produits financiers	- €
67 - Charges Exceptionnelles	1 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	- €
68- Dotations aux provisions, dépréciations	- €	78- Reprise amort,, dépréciations, prov	- €
TOTAL DÉPENSES REELLES ET MIXTES	911 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	848 237,00 €
023 Virement à la section d'investissement	138 179,27 €	Excédent reporté 002	295 806,27 €
<i>Opérations d'ordre en S F 043</i>		<i>Opérations d'ordre en S F 043</i>	
<i>Opérations d'ordre ENTRE SECTION 042</i>	<i>94 864,00 €</i>	<i>Opérations d'ordre ENTRE SECTION 042</i>	
TOTAL des DÉPENSES	1 144 043,27 €	TOTAL des RECETTES	1 144 043,27 €

Section d'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES par opérations d'ordre et chapitres		RECETTES par chapitres	
TOTAL Opérations	792 687,46 €	10- FCTVA	35 000,00 €
Opération non affecté	- €	13- Subventions	42 614,00 €
RAR 2024	366 700,26 €	27- Emprunt	3 000,00 €
TOTAL DÉPENSES REELLES	1 159 387,72 €	TOTAL RECETTES REELLES	80 614,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	138 179,27 €
001 Solde d'exécution d'investissement reporté		001 Solde d'exécution d'investissement reporté	845 730,45 €
Opérations d'ordre 041		<i>Opérations d'ordre (041)</i>	
<i>Opérations d'ordre ENTRE SECTION 040</i>		<i>Opérations d'ordre ENTRE SECTION (040)</i>	<i>94 864,00 €</i>
TOTAL des DÉPENSES	1 159 387,72 €	TOTAL des RECETTES	1 159 387,72 €

Délibération 2025-013: Décision modificative 1

Dépenses Section Investissement :

Opération 1009, chapitre 23 (article 231) = - 126 660,81 €

Opération 1009, chapitre 21 (article 2135) = - 89 644,62 €

Total opération 1009 = - 216 305,43

Dépenses Section Investissement :

Opération 1031, chapitre 23 (article 231) = + 189 660,81 €

Opération 1027, chapitre 20 (article 204181) = + 26 644, 62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SIGNE Dépenses
Opération 1009	Chapitre 23	- 126 660,81 €
Opération 1009	Chapitre 21	-89 644,62 €
Opération 1031	Chapitre 23	+ 189 660,81 €
Opération 1027	Chapitre 20	+ 26 644, 62 €

Délibération 2025-014: Demande PNP 2025 « Travaux d'ouvrages des ponts de « Lagut Vieilh » et « Moulin de Bas »

Monsieur le Maire, propose de réhabiliter deux ouvrages : le pont de Lagut Vieilh et le pont de Moulin de Bas ». Ces travaux de réhabilitation permettront la réouverture de la circulation à tous les véhicules motorisés sur ces deux ponts dans la limite de 40 tonnes. Ces ponts permettent l'accès à divers terrains forestiers et sont empruntés par des engins agricoles.

Monsieur le Maire propose pour le financement des travaux, de déposer un dossier de demande de subvention via le Programme National Pont (PnP). Par le biais du PnP, la Commune peut espérer une aide financière pour réaliser les travaux (à hauteur de 60 %).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune peut solliciter une subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel suivant :

Demande PnP 025 : Travaux de réhabilitation d'ouvrages				
		Base HT (€)	TAUX	Montant de la subvention demandée
PONT DE LAGUT VIELH	Installation chantier, balisage déviation	39 000,00		
	Travaux de terrassement	19 000,00		
	Renforcement des appuis	52 500,00		
	Réparation de béton (tablier)	14 500,00		
	Superstructure, voirie et finition	35 500,00		
Total (A)		160 500,00		
Total Aléa (B)	Aléa travaux (20%)	32 100		
PONT DE MOULIN DE BAS	Installation chantier, balisage déviation	50 500		
	Travaux de terrassement	55 300		
	Nouvel ouvrage tablier - structure	97 000		
	Superstructure, voirie et finition	45 900		
Total (C)		248 700		
Total Aléa (D)	Aléa travaux (20%)	49 740		
Total sondages (E)	Sondages géotechniques	15 000		
TOTAL Travaux HT (A+B+C+D+E)		506 040,00		
Aide demandée PNP 2025			60 %	303 624,00 €
Subvention demandée DSIL 2024			20 %	101 208,00 €
Fonds propres			20%	101 208,00 €
TOTAL			100 %	506 040,00€

- **de valider** le projet de réhabilitation des ponts de « Lagut Vielh » et « Moulin de Bas » pour un montant évalué à **506 040 € HT**,

- **d'autoriser** M. le Maire de solliciter l'aide financière au titre de Programme National des Ponts pour ces travaux 2025 et à signer tous les documents se rapportant à cette demande,

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2025.

Questions diverses

Monsieur Patrick Sabin, premier adjoint au maire informe qu'il a assisté à une réunion du SIVOM avec la présence du président du Comité des fêtes afin de trouver des solutions et de sensibiliser les usagers sur le tri des déchets lors des fêtes communales.

Madame Emmanuelle Dedieu, deuxième adjointe au maire, remercie le service technique pour l'aide apportée lors de l'installation du Jardin des Sons autour de la médiathèque. Ce jardin des sons est installé pendant deux mois.

Madame Dedieu précise que la médiathèque est toujours ouverte avec un aménagement des horaires d'ouverture au public. Une équipe de bénévoles est également présente afin de garantir le service minimum de la médiathèque.

Monsieur Romao Manuel, conseiller en charge des travaux explique que le chantier des locaux associatif va débuter courant Avril. Une mise en sécurité sera en place autour de l'ombrière. Il précise que les murs de ce bâtiment sont fabriqués directement en usine.

Monsieur Patrick Deboudacher, adjoint en charge de l'environnement et de la forêt, étudie avec un architecte un plan d'arboration de l'airial, ainsi que la mise à disposition d'un four à pain. Egalement, une réflexion de l'aménagement de l'école est en cours afin de valoriser des îlots de fraîcheur. Des demandes de subventions européennes pourront être déposées.

Monsieur Patrice Degos, conseiller en charge du numérique, résume la réunion de l'ALPI relative à la mise en conformité de l'accessibilité du numérique. Un audit avec des critères précis doit être réalisé. Cet audit permettra la mise en conformité du site internet liée à l'accessibilité (facilitant l'accès à toutes personnes ayant divers difficultés ou handicaps). Sa mise en conformité doit également comporter un schéma pluriannuel avec l'ensemble des étapes effectuées par la Commune. Des aides financières peuvent être déposées auprès du FIPHFP.

Monsieur André Raby informe que la restauration d'une mission de croix au bourg a été réalisé par des bénévoles. Egalement, il est envisagé la restauration d'une mission de croix Route de Pontenx-les-Forges.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées : n° 010 à 14

La séance est levée à 20h30.

Monsieur le Maire,
Pierre LASTERRA

Le secrétaire de séance,
André RABY